

PROGRÈS ET SOLIDARITÉ POUR NOGENT ENSEMBLE À GAUCHE

3 sièges
Opposition



MISE EN PLACE D'UNE ZONE À FAIBLE ÉMISSION À NOGENT

Décision prise au niveau de la métropole

La mise en place d'une zone à faibles émissions (ZFE) a été décidée au niveau de la métropole. Dès juillet 2019 les voitures ayant une vignette Crit'air 5 (véhicules avec une première immatriculation avant 2001) seront interdites de circulation la semaine entre 8h et 20h dans tout le périmètre intérieur à l'A86. Les vignettes Crit'air 4 seront concernées à partir de 2021, les Crit'air 3 à partir de 2022 et les Crit'air 2 à partir de 2024. A cette date tous les véhicules diesel même récents et les véhicules essence antérieurs à 2011 seront interdits en semaine à l'intérieur de l'A86.

La ville de Nogent est donc concernée. Mais c'est à chaque maire de décider la mise en place de cette mesure sur le territoire de sa ville.

Consultation des habitants annoncée par le maire.

C'est bien sûr positif pour la qualité de l'air. Des limitations de circulation pour les véhicules polluants sont inéluctables à terme. Il n'empêche qu'on voit bien la gêne que cela va occasionner pour les Nogentais qui travaillent en lointaine banlieue où le réseau de transports en commun est moins dense ainsi que pour les artisans qui ne peuvent pas se passer d'un utilitaire léger.

La municipalité semble consciente du problème puisqu'elle a proposé un sondage auprès des Nogentais. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Malheureusement les questions posées ne sont pas assez précises, la décision relevant du maire étant bien « doit-on mettre en place à Nogent l'interdiction de la

circulation des véhicules Crit'air 5 dès le mois de juillet ? ». Il ne s'agit pas de donner un avis général sur le bien-fondé de la mise en place de la ZFE sur toute la métropole. Le questionnaire est suffisamment peu clair pour qu'on ne puisse pas en tirer une conclusion sur ce que doit faire le maire de Nogent. Les autres maires confrontés à cette question mais plus ou moins sensibles soit à la problématique sociale, soit à l'impératif écologique, n'ont pas eu la même réponse. Qu'en sera-t-il à Nogent ?

Les aides au renouvellement du parc automobile.

Les aides au renouvellement des véhicules polluants, même si elles sont significatives, ne sont pas suffisantes pour ceux qui ne rentrent pas dans les catégories aidées, mais qui ont un réel besoin de leur véhicule pour travailler et n'ont pas les moyens d'acheter un véhicule non polluant. Il ne nous semble pas que le budget des communes puisse assurer ou améliorer cette aide.

Il faut espérer qu'un délai sera accordé aux moins favorisés et que des dérogations seront prévues pour que personne ne soit pénalisé.

Au fait, que sont devenues les bornes de recharge Autolib qui pourraient servir aux véhicules électriques ? Leur disparition serait un mauvais signal pour la mobilité peu polluante.

Enfin, cela va sans dire, la nécessité d'une offre plus diversifiée mais surtout de meilleure qualité (cf RER A) est indispensable pour encourager l'utilisation des transports en commun.

Nicolas LEBLANC et Philippe CUYAUBÈRE